



Arifor info n° 11 - du 1<sup>er</sup> au 15 juin 2006

## ***Contrats d'apprentissage***

### **Le décret sur l'apprentissage junior devrait être publié au plus tard fin juin.**

"Le décret sur l'apprentissage junior a été transmis au Conseil d'État qui l'a étudié sans relever de problèmes. Il devrait donc être publié au Journal officiel d'ici la fin de la semaine prochaine ou, en tout état de cause, pour la fin du mois", indique Jean-Louis Borloo, ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement. Mardi 13 juin dernier, ce dernier s'exprimait en marge de la signature, par neuf grandes entreprises de conventions de partenariat avec le CNML (Conseil National des Missions Locales) pour favoriser l'insertion professionnelle de jeunes issus de ZUS (Zones Urbaines Sensibles). Source : L'AEF du 13/06/2006 – n°6064.

A consulter sur : [www.cohesionsociale.gouv](http://www.cohesionsociale.gouv)

## ***Emploi et formation***

### **Regards croisés sur la formation continue en entreprise : Dix études de cas.**

Ce document regroupe dix monographies réalisées dans le cadre d'une étude menée en 2004 par la DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques du ministère de l'Emploi) et le Céreq, avec la collaboration du laboratoire « Genre, travail et mobilités » de l'université Paris 10.

<http://www.cereq.fr/pdf/Net-Doc-21.pdf>

### **Tendances de l'emploi : nouveau départ pour l'agroalimentaire.**

Après plusieurs années de baisse, les offres d'emploi collectées par l'Apecita (Association Pour l'Emploi des Cadres, ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture) auprès des industries agroalimentaires progressent de 9 % en 2005, avec 1990 postes proposés. Trois grandes fonctions prédominent : la fabrication (30%), les services connexes comprenant la qualité, la logistique, les achats (29 %) et le commerce-marketing (26 %). Les deux tiers des offres (67%) exigent un niveau minimum Bac+2 et même Bac+5 pour 15 % d'entre elles. L'industrie des plats surgelés et cuisinés arrive en tête des recruteurs.

Source : Newsletter n° 14 - APECITA - Juin 2006.

A consulter sur : <http://www.apecita.com/carte.asp>

### **Ouverture du marché du travail français.**

Les ressortissants des 8 nouveaux Etats membres d'Europe centrale et orientale peuvent accéder à compter du 1er mai 2006 au marché du travail français. Cela concerne les métiers connaissant des difficultés de recrutement. Il est possible d'y accéder selon une procédure d'autorisation de travail simplifiée. Sélectionnés après concertation avec les partenaires sociaux, 61 métiers répartis dans 7 secteurs d'activité sont concernés par cette ouverture.

Pour consulter la liste des métiers concernés et en savoir plus : <http://www.travail.gouv.fr/actualite/communiqués/ouverture-du-marche-du-travail-francais-3205.html>

## **Les Carifs-Orefs veulent rendre plus lisible leur offre de service et faire valoir leur expertise.**

Les CARIF-OREF (Centres d'Animation et de Ressources de l'Information sur la Formation - Observatoires Régionaux Emploi-Formation), se sont réunis jeudi 8 et vendredi 9 juin 2006 à La Rochelle. Ce réseau inter-régional a élaboré une série de questions auxquelles chacune des structures membres devra répondre afin d'établir une vision prospective de ses rôles et missions à l'horizon 2016. Dans un contexte d'ouverture plus large au grand public, l'un des thèmes abordés a été de savoir comment les salariés des Carif-Oref vont devenir des "ingénieurs de simplicité". Ils se sont demandés comment mieux définir leur cœur de métier afin de pouvoir communiquer auprès du public et des opérateurs de terrain, accroître la lisibilité de leurs offres de service et faire valoir leur expertise. Les membres du réseau se sont également demandés comment développer leur influence sur le terrain afin de renforcer la légitimité de leur rôle de coordinateur des projets en faveur de l'emploi et de la formation. Autre questionnement : doivent-ils s'impliquer au niveau des bassins d'emploi? Les relations avec le Centre-Info et l'organisation interne des Carif-Oref ont également été évoquées.

Contact : CARIF Poitou-Charentes, Nicole Gourmel, directrice, 05 46 00 32 32, ou [gourmel@carif.org](mailto:gourmel@carif.org)

## ***Entreprises et formation***

### **TutoFOP : la formation de formateurs à la carte.**

TutoFOP est un dispositif de formation complémentaire du dispositif national de formation des personnels. Il complète les actions locales et nationales pour développer les compétences pédagogiques et d'ingénierie de formation des formateurs de CFA et CFPPA en proposant des parcours adaptés aux demandes au cas par cas.

A consulter sur : <http://www.tutofop.educagri.fr/>

### **Le CESU : un outil incontournable des politiques de ressources humaines.**

Le Forum de l'entreprise et des services à la personne, présidé par Jean-Louis Borloo et par Laurent Henart, Président de l'Agence nationale des services à la personne, a pour but de mieux faire connaître aux 700 DRH présents le CESU et le plan de développement de services à la personne. Jean-Louis Borloo a présenté les atouts du Chèque Emploi Service Universel pour l'entreprise. 4 mois après son lancement, le CESU commence à s'imposer au sein des entreprises, déjà plus de mille d'entre elles ont été séduites par ce nouveau mode de paiement proposant des avantages fiscaux et sociaux. Le Chèque Emploi Service Universel créé par la loi du 26 juillet 2005, remplace l'ancien chèque emploi service et le titre emploi service.

En savoir plus : <http://www.travail.gouv.fr/actualite/dossiers-presse/un-outil-incontournable-politiques-ressources-humaines-3345.html>

## ***Insertion professionnelle et sociale***

### **Parution du décret de mise en oeuvre du CI-RMA dans le travail temporaire.**

Le décret permettant la mise en oeuvre du CI-RMA (contrat insertion-revenu minimum d'activité) dans le secteur du travail temporaire est paru au Journal officiel du 27 mai 2006. Il était attendu depuis la création du dispositif par la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de RMI et créant un RMA qui, dans son article 43, prévoit que le CI-RMA « peut revêtir la forme d'un contrat de travail temporaire » (article L322-4-15-4 du code du travail).

Source : AEF- 29/05/2006.

A consulter sur : [www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCF0610990D](http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCF0610990D)

## *Organisme de formation*

### **Organismes de formation privés : extension de l'accord salarial du 15 décembre 2005.**

L'accord du 15 décembre 2005, concernant les organismes de formation privés précise que sont rendues obligatoires, pour tous les employeurs et tous les salariés compris dans le champ d'application de la convention collective nationale des organismes de formation du 10 juin 1988, tel qu'étendu par l'arrêté du 16 mars 1989, les dispositions de l'accord du 15 décembre 2005, relatif aux salaires et à la prime annuelle exceptionnelle, conclu dans le cadre de la convention nationale susvisée. L'arrêté a été publié au Journal officiel du 25 mai 2006. *Source : AEF, 29/05/2006*

A consulter sur :  
[www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCT0611073A](http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCT0611073A)

## *Public handicapé*

### **L'Agefiph lance l'opération "Handicompétence".**

Afin de mieux répondre aux exigences du marché de l'emploi, l'Agefiph (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapées) a lancé le 30 mai dernier "Handicompétence". C'est une opération destinée à répondre aux besoins de préparation à l'emploi, de formation, et de qualification des personnes handicapées. Elle a un double objectif : favoriser un accès plus large à l'emploi des personnes handicapées et pérenniser ces emplois dans le temps. Ce dispositif s'adresse aux personnes reconnues travailleurs handicapés et demandeurs d'emploi (en priorité ceux qui sont âgés de 35 à 49 ans et n'ayant pas suivi de formation depuis un an). L'offre de formation sera établie après un diagnostic des besoins des bassins d'emploi en concertation avec les services de l'Etat, l'ANPE, l'Afpa, les Conseils régionaux, l'Assedic, le réseau Cap emploi et les entreprises. Télécharger le document : [http://www.informetiers.info/upload\\_actu/pdf/11495892931149589293.pdf](http://www.informetiers.info/upload_actu/pdf/11495892931149589293.pdf)

## *Public senior*

### **Le gouvernement lance son plan senior.**

Reportée pour cause de crise du CPE, la présentation du Plan National d'Action Concerté pour l'Emploi des Seniors (PNACES) s'est tenue le mardi 6 juin au Conseil Economique et Social (CES) en présence de Dominique De Villepin, Jean-Louis Borloo, Gérard Larcher, Philippe Bas et des partenaires sociaux. Le gouvernement se donne pour mission d'augmenter de deux points par an le taux d'emploi des 55-64 ans d'ici 2010 (but largement inspiré des orientations définies par l'Union Européenne). Une des mesures de ce plan est la création d'un CDD seniors, sur proposition des partenaires sociaux. Il est destiné aux chômeurs de plus de 57 ans.

Pour en savoir plus : <http://www.premier-ministre.gouv.fr>

## *Secteur d'activité / Métier*

### **Veolia Environnement va chercher ses compétences sur le terrain**

« Veolia Compétences : 100 jours, 100 villes, 6000 emplois ». Dans sa nouvelle campagne de recrutement, lancée le 29 mai dernier, Veolia Environnement affiche ses ambitions : recruter 6 000 personnes sur tout le territoire et s'engager à les former. Pour cela quatre bus vont sillonner les régions de France, jusqu'au 7 juillet prochain, pour aller à la rencontre de personnes de plus de 18 ans, susceptibles d'être intéressées par un des métiers des quatre activités du groupe que sont l'eau, la propreté, l'énergie et le transport.

*Source : Quotidien de la Formation n°449 - Centre Inffo - 30 mai 2006*

Pour consulter les dates et les villes desservies,

[www.veoliaenvironnement.com/fr/](http://www.veoliaenvironnement.com/fr/).

## Les métiers du cheval sur Internet.

L'AFASEC (Association de Formation et d'Action Sociale des Ecuries de Course), la fédération nationale Handi Cheval et les Haras nationaux ont ouvert un site dédié aux métiers du cheval pour répondre aux questions de formation, d'insertion et de reconversion au sein de la filière. 174 fiches répertorient les différents métiers. Il est également possible, en ligne, de remplir un questionnaire afin d'évaluer ses compétences et celles qui restent à acquérir pour exercer une activité professionnelle déterminée. [www.chevaletmetier.com](http://www.chevaletmetier.com)

Source : Marie-Dominique Aponte - AEF - 2 juin 2006

## Validation des acquis

### Une circulaire relative à la gestion de la "VAE sanitaire et sociale".

Cette circulaire a pour objet de définir, à compter du 1er janvier 2006, la gestion de la validation des acquis de l'expérience (VAE) en vue de l'obtention des diplômes sanitaires et des diplômes du travail social délivrés par les DRASS et accessibles par cette voie, dès à présent ou à terme. Elle s'inscrit dans la perspective de l'externalisation de la majeure partie des fonctions de gestion au CNASEA à partir du 1er septembre 2006. Elle intervient en complément des textes spécifiques (décrets, arrêtés et circulaires) qui organisent la reconstruction des diplômes sous forme de référentiels (référentiel professionnel, référentiel de certification, référentiel de formation). Au delà de l'objectif de mise en oeuvre de la VAE, elle ajuste les compétences visées aux nouvelles exigences de l'action sanitaire et sociale, modernise et personnalise les cursus de formation par une meilleure prise en compte des parcours individuels et de développer de manière significative des passerelles entre les diplômes pour les professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social. Source : circulaire SGMCAS n°2006-114 du 9 mars 2006.

A consulter sur : <http://www.sante.gouv.fr/adm/dagpb/bo/2006/06-04/a0040051.htm>

## MESSAGE

### L'Arifor devient un Groupement d'Intérêt Public.

Un avis relatif à un arrêté préfectoral en date du 25 avril 2006 portant approbation de la convention constitutive d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) dans les domaines de la formation et de l'orientation professionnelles et de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, est paru au journal officiel n°135 du 13 juin. Il concerne l'Arifor qui devient le **GIP Action Régionale pour l'Information sur la Formation et l'Orientation**.

### Nouvelle rubrique sur le site VAE Champagne-Ardenne.

"Choisir une certification à partir d'un métier". Ce moteur de recherche permet d'obtenir à partir d'une entrée "métier" des réponses en terme de certifications accessibles par la VAE.

A découvrir sur : <http://www.vae-champagne-ardenne.com/>

## AGENDA

29 juin

### Journée régionale de lutte contre les discriminations à l'emploi

Cette journée est organisée par la direction régionale du FASILD et le pôle ressources lutte contre les discriminations de l'ARIFOR, à l'hôtel de Région de 9h à 16h00.

Renseignements : Emilie Arnoulet au 03 26 21 73 36 ou consulter le document sur : [http://www.arifor.fr/fichiers\\_live/Manifs\\_ARIFOR/fichiers/invitation\\_29\\_06\\_06.pdf](http://www.arifor.fr/fichiers_live/Manifs_ARIFOR/fichiers/invitation_29_06_06.pdf)